



ANNEXE 2

DIRECTIVE CONCERNANT LES MESURES SOCIALES DÉCOULANT DE LA TAXE AU SAC

Afin de ne pas pénaliser les familles avec des enfants ainsi que certaines catégories de citoyens, la Municipalité décide des actions suivantes:

Jeunes enfants

De 0 à 4 ans, le représentant légal peut retirer annuellement au contrôle des habitants 4 rouleaux de sacs de 17 litres ou 2 rouleaux de sacs de 35 litres pour chaque enfant.

Personnes dans le besoin (PC - RI - etc.)

Les adultes, au bénéfice d'une prestation complémentaire, au RI ou dans le besoin peuvent contacter le service social afin de trouver un arrangement.

Personnes au bénéfice d'une rente AI

Les adultes, au bénéfice d'une rente AI, peuvent contacter le service social afin de trouver un arrangement.

Incontinence

Les adultes devant porter des protections contre l'incontinence s'adressent au CMS, afin d'acquérir des rouleaux de sacs gratuits.